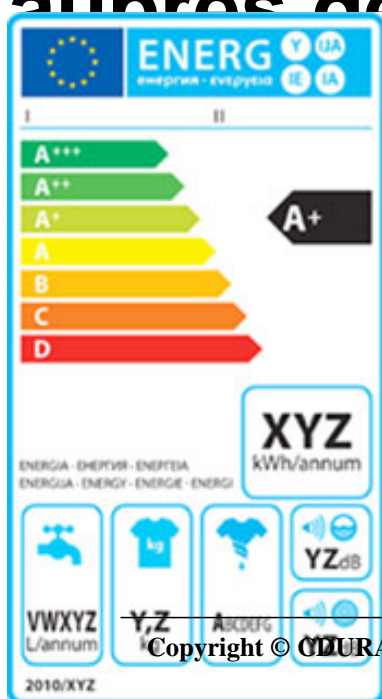


<https://cdurable.info/Nouvelle-etiquette-energie-un-relooking-au-niveau-europeen-pour-une-meilleure-lisibilite-aupres-des-consommateurs,3137.html>

Nouvelle étiquette-énergie : un relooking au niveau européen pour une meilleure lisibilité auprès des consommateurs



- Développement Durable en action -
Date de mise en ligne : mercredi 22 décembre 2010

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

Apposée obligatoirement sur la plupart des gros appareils électroménagers exposés dans les lieux de vente depuis la Directive européenne de 1992, l'étiquette-énergie évolue vers un nouveau format. Cette étiquette, qui a pour but d'informer le public sur la consommation d'énergie des équipements domestiques, sera plus lisible que la précédente et permettra d'apprécier les nouveaux progrès réalisés en matière d'efficacité énergétique. Depuis le 20 décembre 2010, la nouvelle étiquette-énergie peut figurer sur les nouveaux appareils de réfrigération domestiques, les lave-linge et les lave-vaisselle mis sur le marché ; elle deviendra obligatoire à compter du 20 décembre 2011. Le Gifam (Groupement Interprofessionnel des Fabricants d'Appareils d'Équipement Ménager) fait le point sur l'évolution de l'étiquette-énergie, un outil d'information clé pour les consommateurs.

L'étiquette-énergie a été conçue pour fournir aux consommateurs des informations justes, identifiables et comparables sur la consommation d'énergie, les performances et d'autres caractéristiques essentielles des appareils ménagers. En France, elle concerne depuis 1995 les réfrigérateurs, congélateurs et combinés, depuis 1996 les sèche-linge, depuis 1999 les lave-linge et les lavante-séchante, depuis 2000 les lave-vaisselle et enfin depuis 2003, les fours.

L'échelle de classification des produits s'étend de A à G, A correspondant à la classe énergétique la plus efficace et G à la classe énergétique la moins efficace. En 2003, deux nouveaux niveaux, à savoir les classes A+ et A++, ont été ajoutés pour les réfrigérateurs et congélateurs super performants.

Selon une étude TNS Sofres/Gifam datant de 2006, 8 Français sur 10 connaissent cette étiquette et 75% la prennent en considération dans leurs achats d'appareils électroménagers. Il semble toutefois que cet étiquetage ne soit pas toujours compris par les consommateurs, puisque 23% déclarent la connaître mais ne pas savoir à quoi elle correspond exactement.

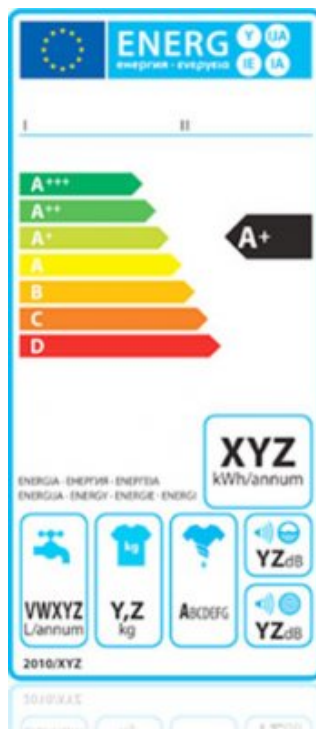
A ce titre, les nouvelles étiquettes-énergie qui sont entrées en vigueur depuis le 20 décembre 2010 dans les différents Etats de l'Union visent à délivrer une meilleure information aux consommateurs.

Un nouvel étiquetage plus lisible et identique dans tous les Etats de l'Union européenne

La nouvelle étiquette-énergie, s'applique pour le moment aux appareils de réfrigération, aux lave-linge et aux lave-vaisselle, conserve certaines caractéristiques de base qui la rendent facilement reconnaissable, à savoir l'échelle de classification ainsi que les couleurs associées aux différentes classes allant du vert foncé (efficacité énergétique élevée) au rouge (efficacité énergétique faible).

De nouveaux éléments apparaissent afin de valoriser les performances environnementales des produits ainsi que les progrès techniques réalisés. Parmi ces nouveautés :

- Jusqu'à trois classes supplémentaires d'efficacité énergétique, à savoir A+, A++ et A+++, peuvent être ajoutées ;
- Les textes ont été remplacés par des pictogrammes qui informeront les consommateurs de façon simple sur les caractéristiques et les performances d'un produit donné ;
- La déclaration des émissions acoustiques sera obligatoire pour les produits pour lesquels le bruit constitue un critère particulièrement pertinent.



Les pictogrammes constituent une façon plus simple et efficace de fournir aux consommateurs des informations relatives aux caractéristiques et aux performances des appareils. Par exemple, pour un lave-linge (cf. étiquette-énergie ci-contre), les pictogrammes permettront d'identifier en un coup d'oeil les niveaux sonores en phase de lavage et d'essorage, la charge de linge en kilogrammes, la consommation d'eau annuelle en litres, l'efficacité d'essorage et la consommation d'énergie annuelle en kWh.

La refonte de l'étiquette-énergie, et notamment l'ajout de classes d'efficacité énergétique qui vont maintenant jusqu'à la classe A+++ , répond à un double objectif : adapter l'étiquetage énergétique aux évolutions technologiques, d'une part, et renforcer la différenciation des produits en matière d'efficacité énergétique, d'autre part.

"Outre le souhait de rendre l'étiquette-énergie plus facilement lisible grâce notamment aux pictogrammes, la révision de l'étiquette-énergie est née d'un constat : avec son échelle de A à G, l'ancienne étiquette ne reflétait plus l'évolution du marché. Elle ne montrait pas aux consommateurs les améliorations significatives réalisées en matière d'efficacité énergétique des appareils. Pour les fabricants, la nouvelle étiquette-énergie constitue une véritable incitation à l'amélioration des performances énergétiques de leurs futurs produits", conclut Bernard Planque, Délégué général du Gifam.